

Avis d'attribution provisoire du marché

Conformément à l'article 54 de la loi 23-12 du 05/08/2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics et l'article 65 du DP n°15-247 du 16 Septembre 2015, l'UMMTO [NIF : 408 020 000 150 039], déclare que le marché relatif : l'AONO avec exigences de capacités minimales n°01/UMMTO/S.G/2025 portant « *Prestation de gardiennage et de sécurité (sans chiens et sans armes à feu 24h/24 et 7jours/7) au profit de l'Université Mouloud MAMMERI - Tizi-Ouzou* » est attribué provisoirement au soumissionnaire suivant :

Intitulé	Soumissionnaire retenu	Montant Minimal DA /TTC	Montant Maximal DA/ TTC	Note technique	Délai d'exécution	Critères de Choix
Prestation de gardiennage et de sécurité (sans chiens et sans armes à feu 24h/24 et 7jours/7) au profit de l'Université Mouloud MAMMERI - Tizi-Ouzou	S01 : SARL EL AMINE GARD NIF : [000816097716198]	63 631 680.00	80 539 200.00	53.00 pts	Exercice 2026	Moins disant

Conformément aux dispositions de l'article 56 la loi 23-12 du 05/08/2023 fixant les règles générales relatives aux marchés publics et l'article 82 du décret présidentiel n°15-247 du 16 Septembre 2015, les soumissionnaires sont invités, le cas échéant, à se rapprocher des services de l'université au plus tard trois (03) jours pour prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres techniques et financières. Ces derniers peuvent introduire un recours dans un délai de 10 jours à compter du premier jour de la publication de cet avis auprès de la commission sectorielle des marchés de ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique. Si le dixième jour coïncide avec un jour férié ou un jour de repos légal, la date limite pour introduire un recours est prorogée au jour ouvrable suivant.